



CREPIM  
Société par Actions Simplifiée -792 178 816 R.C. - BRAS  
Siège social : Parc de la Porte Nord - rue Christophe  
62700 BRUAY LA BUSSIÈRE France  
Tél.: 03.21.61.64.00 Fax : 03.21.61.64.01  
E-mail : [contact@crepim.fr](mailto:contact@crepim.fr)  
SIRET 792 178 816 00015 / APE 7112B / T. 03 21 61 64 00 178 81

## PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Valable 5 ans à compter du 29/04/2022

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement  
Laboratoire agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 23/03/2010 modifiant l'arrêté du 05/02/1959 modifié)

Procès-verbal n° DO-22-3817\A-R1

**Matériau présenté par:** DOUBLET  
67 Rue de Lille CS 70012  
59710 Avelin  
France

**Référence commerciale:** Toile polyester 220g/m<sup>2</sup> enduit PU M2

**Description sommaire :** Polyester enduit PU 220 g/m<sup>2</sup>  
Mode de fixation : Sans fixation  
Substrat : Sans substrat  
Face exposée : /  
Application : Bâtiment Français  
Epaisseur nominale totale : 0.2 mm (mesurée par le laboratoire).  
Masse volumique : 1175 kg/m<sup>3</sup> (calculée par le laboratoire).  
Masse surfacique : 0.235 kg/m<sup>2</sup> (mesurée par le laboratoire).  
Coloris présenté : Ecrû.

**Nature de l'essai :** NF P 92-503 - Essai à la bougie électrique  
**Référence du rapport d'essai :** DO-22-3817\A-R1 du 29/04/2022

**Classement :**

M2

**Durabilité du classement :** Non limitée à priori

Compte tenu des critères résultants des essais décrits dans le rapport annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE

Valable sur la face d'usage pour toute application non couverte par l'article AM18 du règlement ERP concernant les sièges rembourrés »

A Bruay-la-Buissière, le 29/04/2022

**Signé**

Signature de la personne ayant réalisé le classement

**Approuvé**

Signature de la personne autorisant le présent rapport

Thomas TURF  
Ingénieur praticien

Pour ordre, suppléant du président Franck POUTCH  
Skander KHELIFI  
Responsable technique

Rapport N° / Report N° DO-22-3817\A-R1 émis le / edited the 29/04/2022

Résultats suivant / Results according to NF P 92-503 : 1995

Date de réception / Reception Date :	12/04/2022
Date de l'essai / Test date :	26/04/2022
Conditionnement / Conditioning :	23 ± 2 °C, 50 ± 5 % HR
Dimension des échantillons / Samples dimensions (mm) :	600 mm x 180 mm
Épaisseur / Thickness (mm) :	0.2

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation / COFRAC accreditation attests competence of the laboratories for the only tests covered by the accreditation

	Essai / Test 1	Essai / Test 2	Essai / Test 3	Essai / Test 4	Essai / Test 5	Essai / Test 6	Essai / Test 7	Moyenne / Average
Face exposée / Exposed face	Endroit / Frontside	Envers / Backside	Endroit / Frontside	Envers / Backside	Envers / Backside	Envers / Backside	Envers / Backside	/
Sens / Direction	Chaîne / Warp	Chaîne / Warp	Trame / Weft	Trame / Weft	Chaîne / Warp	Chaîne / Warp	Chaîne / Warp	/
Masse de l'échantillon / Sample mass (g)	25,9	24,8	24,6	25	24	25,4	24,5	/
Durée maximale de l'inflammation / Maximal flame duration (s)	12	22	12	14	9	19	15	22
Points incandescents / Glowing spots?	Non/No	Non/No	Non/No	Non/No	Non/No	Non/No	Non/No	/
Chute de gouttes / Dripping?	Non/No	Non/No	Non/No	Non/No	Non/No	Non/No	Non/No	/
Gouttes enflammées / Flaming droplets?	Non/No	Non/No	Non/No	Non/No	Non/No	Non/No	Non/No	/
Percement / Piercing	Oui/Yes	Oui/Yes	Oui/Yes	Oui/Yes	Oui/Yes	Oui/Yes	Oui/Yes	/
Distance détruite / Length destroyed (mm)	130	130	125	135	135	130	130	130,7
Largeur détruite / Width destroyed (mm)	0	0	0	0	0	0	0	0

<b>Observations / Remarks :</b>	Les essais préliminaires montrent que la configuration la plus défavorable est la face envers sens chaîne. Le complément d'essai est donc effectué sur cette configuration.
---------------------------------	---

L'attention est attirée sur le fait que les résultats obtenus avec l'échantillon objet du présent rapport d'essais ne sont pas généralisables sans justification de la représentativité des échantillons et essais. Le rapport d'essai ne concerne que l'objet soumis à l'essai. Ces résultats d'essais rendent compte du comportement des éprouvettes d'un matériau soumis à des conditions spécifiques d'essai; ils ne prétendent pas représenter le seul critère d'évaluation du danger potentiel de contribution à l'incendie que présente le produit dans les conditions d'utilisation. / Attention is drawn to the fact that the results obtained with the sample that is the subject of this test report cannot be generalized without justification of the representativity of the samples and tests. The test report only concerns the object under test. These test results account for the behavior of specimens of a material subject to specific test conditions; they do not purport to represent the only criterion for assessing the potential fire hazard posed by the product under the conditions of use

<b>Responsable de l'Essai / Test Officer :</b>	Quentin ROUSSEL
<b>Responsable Technique / Technical Manager :</b>	Skander KHELIFI

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat  
Whether or not to declare compliance with the specification, the uncertainty associated with the result was not explicitly taken into account  
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale  
Reproduction of this test report is only permitted in its full form  
Le CREPIM ne peut être tenu responsable des informations relatives à l'élément testé. Ces informations sont fournies par le demandeur.  
CREPIM cannot be held responsible for information relating to the tested element. This information is provided by the applicant